

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 juin 2021**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 47**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 29/06/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2021  
(accusé de réception du 29/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Intégration par la ville de Quimper  
du Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne**

**Le Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne remplace le CREPS de Dinard. Organisé en Groupement d'Intérêt Public, ses membres sont des partenaires publics. La ville de Quimper est sollicitée pour l'intégrer et accueillir des formations au sein d'équipements sportifs.**

Le Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne remplace le CREPS de Dinard.

Le Groupement d'Intérêt Public campus de l'Excellence Sportive de Bretagne contribue à la mise en œuvre de 4 domaines d'activités :

- le sport de haut niveau ;
- les formations aux métiers du sport ;
- le développement de la recherche scientifique en matière sportive ;
- l'accueil de stages du mouvement sportif et d'associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Il est organisé en GIP (Groupement d'Intérêt Public) dont les membres sont des partenaires publics :

- l'Etat ;
- la Région Bretagne ;
- le Département d'Ille et Vilaine ;
- Collectivités : ville de Dinard, ville de Rennes, ville de Brest, Brest Métropole,;
- Comité régional olympique et sportif de Bretagne ;
- Partenaires enseignement / recherche / centres hospitaliers : Université Rennes 1, Université Rennes 2, Université de Bretagne Occidentale, Université de Bretagne Sud, Ecole Normale Supérieure de Rennes, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques, CHU de Rennes, CHU de Brest, Centre Hospitalier de Lorient.

Afin de développer les missions du Campus sur tout le territoire breton et notamment sur la Bretagne Sud occidentale, il a été proposé à la ville de Quimper et à Quimper Bretagne

Occidentale d'intégrer le GIP. La contribution de la commune de Quimper au GIP pourra prendre la forme de mise à disposition ponctuelle d'équipements sportifs pour l'organisation de stages ou de formations.

La cotisation annuelle au GIP s'élève à 500 €.

Cette participation au Campus de l'excellence sportive serait valorisante pour le territoire et permettrait aux finistériens d'être formés sur place.

Elle serait matérialisée par la signature d'un avenant à la convention constitutive du groupement d'intérêt public, validant ainsi l'intégration de la ville de Quimper au GIP. Pour information, dans le cadre de cet avenant, le GIP est renommé « Campus Sport Bretagne ».

Il conviendrait également de désigner un représentant de la commune ainsi qu'un suppléant pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration du GIP.

\*\*\*

Après avoir délibéré (49 suffrages exprimés dont 1 voix contre et 48 voix pour), le conseil municipal décide :

1 - d'intégrer les membres du GIP Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne et d'autoriser madame la maire à signer l'avenant 3 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public, validant ainsi l'intégration de Quimper Bretagne Occidentale au GIP ;

2 - de verser le montant minimal de cotisation fixé prévisionnellement à 500 € et dont le montant peut être réévalué par décision de l'assemblée générale du groupement.

Par ailleurs, une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par madame la maire. Ainsi, les personnes suivantes représenteront la commune de Quimper, comme représentant titulaire et représentant suppléant, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du GIP :

<b>Organisme</b>	<b>Désignation par le CM</b>
<b>GIP « Campus Sport Bretagne » (assemblée générale et conseil d'administration)</b>	<i>Représentante titulaire :</i> <i>- Christelle QUERE</i>  <i>Représentant suppléant :</i> <i>- Claude LE BRUN</i>